



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr



ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés des services à la personne

Les services à la personne regroupent un ensemble de prestations fournies à domicile : garde d'enfant, aide à destination des personnes âgées ou dépendantes, travaux ménagers, soutien scolaire, etc. Leur périmètre est défini par la [loi n° 2005-841](#) du 26 juillet 2005 et précisé par le [décret n° 2005-1698](#) du 29 décembre 2005. En plein essor, compte tenu d'une demande importante, ils bénéficient d'une politique de soutien de l'État.

Après le premier plan de soutien de 2005, le [plan 2 de développement des services à la personne](#), lancé par le secrétaire d'État chargé de l'emploi en mars 2009, fixe un objectif de 100.000 emplois par an dans ce secteur. Il s'agit notamment de développer l'usage du [chèque emploi-service universel](#) (cesu) destiné à rémunérer les services à la personne.

En savoir plus : [consulter la question réponse disponible sur le site du Cedef](#)

➔ Actualités

Convention pour l'accompagnement du développement de l'emploi direct

L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) et la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) ont signé, le 21 octobre 2009, en présence du secrétaire d'État chargé de l'emploi, une convention, d'une durée de 3 ans, qui prévoit la création de « centres de ressources du particulier employeur », permettant notamment de centraliser les informations sur les problématiques de couverture maladie, de prévention des risques professionnels, de suivi médical des salariés, de formation professionnelle, etc.

Ces structures offriront aux particuliers employeurs des prestations et services d'appui et contribueront à l'amélioration des conditions d'emplois et de travail : prévention des risques professionnels, accès à la visite médicale, etc. À ce jour, des expérimentations sont prévues dans cinq départements : Haute-Loire, Paris, la Réunion, Nord et Pyrénées Atlantiques.

Source : [Agence nationale des services à la personne](#)

Exonération des frais de remboursement du Cesu pour les crèches

Le [décret n°2009-1256 du 19 octobre 2009](#) modifiant l'article D.1271-29 du code du travail exonère les structures de garde d'enfants (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, garderies périscolaires), ainsi que les structures organisant l'accueil sans hébergement, des frais liés au remboursement des Cesu. Ce décret correspond aux engagements de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, pris lors de l'annonce du plan 2 de développement des services à la personne.

Source : [Agence nationale des services à la personne](#)

➔ Chiffres clés

- 15,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2008
- 2 millions de particuliers emploient des salariés à leur domicile
- 16 000 organismes agréés de services à la personne
- 2 millions de professionnels dans le secteur des services à la personne
- 100 000 emplois créés chaque année depuis 2006
- 1,4 million de particuliers employeurs utilisent le Cesu déclaratif
- 635 000 bénéficiaires de Cesu préfinancés

source : [ANSP, rubrique chiffres clés](#)

➔ Les sites à consulter

[Le site de l'Agence nationale des services à la personne \(ANSP\)](#)

Site d'information proposant des informations pratiques destinées aux particuliers employeurs et aux professionnels du secteur des services à la personne.

[Le site de l'Urssaf dédié au Cesu](#)

L'Urssaf présente le chèque emploi service universel, en vigueur depuis le 1er janvier 2006 et créé pour favoriser les services à la personne. Le site détaille les deux formes de l'offre: le Cesu "déclaratif", qui permet au particulier employeur de déclarer la rémunération de son salarié en ligne ou au moyen d'un volet social papier ; le Cesu préfinancé, titre de paiement à montant prédéfini.

[Le site du ministère du travail](#)

Propose des fiches consacrées aux services d'aide à domicile et aux services d'aide à la personne :

- la fiche sur les [services d'aide à domicile](#) décrit les services d'accompagnement destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques
- la fiche sur les [services à la personne](#) donne de nombreux conseils pratiques (agrément, cesu, liste des services à la personne) et cite les textes réglementaires.

➔ À lire

[Le repli conjoncturel atteint aussi les particuliers employeurs en 2008](#), Acof Stat n° 92, octobre 2009.

[Le développement des services à la personne en France](#), ANSP, 2009 .

[Les salariés des particuliers-employeurs en 2006](#), Insee première, janvier 2008.

[Dossier de presse sur le recrutement dans les services à la personne : emplois de vie scolaire](#), Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi, juillet 2009.

[Dossier de presse sur le lancement du plan 2 de développement des services à la personne](#), Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi, mars 2009.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr